



## Le Mille club ou la prise en compte de la jeunesse dans la politique municipale à Pont-de-l'Arche



Lors du conseil municipal du 26 juin 2017, les édiles de la cité archépontaine ont voté la démolition du célèbre Mille club situé à l'entrée de la résidence Pierre-Mendès-France. Est-ce la fin de la politique destinée à la jeunesse à l'échelle de la commune ? Plus encore, quelle est la politique communale en matière de jeunesse ? De quand date-t-elle ? Comment évolue-t-elle ? Que nous apprend-t-elle de l'évolution de la société ?

### Les prémisses d'une politique pour la jeunesse

La jeunesse, c'est-à-dire l'enfance, l'adolescence et les premières années de l'âge adulte, est une notion complexe. Il est impossible de la restreindre à un âge précis. Il est cependant possible de tracer son évolution depuis un siècle et de distinguer les principales classes d'âge concernées.

La question de la jeunesse ne se posait guère avant le XX<sup>e</sup> siècle. Auparavant, l'enfant grandissait sous le regard de la société, participait aux tâches domestiques et professionnelles dès que ses forces le lui permettaient et devenait adulte grâce à l'apparition de qualités physiques et par un rituel de passage tel que le mariage auquel nul, ou presque, n'échappait. ....

### Le Mille club (1978) où le symbole d'une politique nationale destinée à la jeunesse

L'équipe de Roger Leroux avait souhaité créer de nouvelles résidences HLM. Prévoyant un rajeunissement de la population, les élus imaginèrent tout d'abord de bâtir l'Accueil de loisirs au Bon-air, près des quartiers à venir. Ils abandonnèrent ce projet, comme nous venons de le voir, mais gardèrent l'idée d'y laisser un espace de sociabilité. C'est ainsi que le Mille club fut bâti à l'endroit indiqué.

Il fut utilisé de suite pour accueillir principalement le judo et la toute nouvelle école de musique et de danse. Il arriva à point nommé pour la jeunesse des nouveaux quartiers de Pont-de-l'Arche, des quartiers à l'architecture nouvelle, pour une population issue notamment de l'extérieur de la ville, moins socialisée.

Néanmoins, la sociabilité de Pont-de-l'Arche se trouvait toujours vers le centre ville. Le Mille club servit surtout de salle associative, pas de lieu de vie spontané de la jeunesse du Bon-air.

### La place du Mille club dans les objectifs du ministère

L'opération "Mille clubs de jeunes" a été impulsée par le ministère de la Jeunesse et des sports (MJS) entre 1966 et 1978. Depuis les années 1950, l'État gaullien était le promoteur de la "reconstruction nationale" de la France. Il

construisit, notamment, les barres d'HLM dans les Zones à urbaniser d'urgence (les ZUP), ainsi qu'un réseau de Maisons des jeunes et des citoyens (MJC).

Cependant, au début des années 1960, l'État laissa le soin à des promoteurs privés de poursuivre la reconstruction selon un schéma déterminé. Il lança une vaste opération de construction de 1000 salles polyvalentes pour assurer la cohésion sociale principalement dans les quartiers nouveaux. La cohésion était primordiale dans ces nouvelles quartiers à l'architecture contemporaine, moins propice aux liens que les anciens centres bourgs ou les quartiers ouvriers, et où les gens arrivaient de tout le pays, sans bien se connaître. Il s'agissait de recomposer une sociabilité, surtout à destination des 15-25 ans, notamment en leur faisant monter eux-mêmes leur local au cœur du quartier. Ce n'était pas une création, mais une action visant à compléter les MJC, dans l'esprit de déconcentration cher à Charles de Gaulle.

Les Mille clubs étaient des subventions en nature attribuées par le ministère. À charge pour les communes de préparer le terrain, de faire les branchements et de bâtir les fondations. Aucun personnel n'était mis à disposition par l'État. Les jeunes des quartiers concernés devaient assembler les pièces préfabriquées, faire cause commune, faire corps et poursuivre l'aventure par d'autres projets socio-éducatifs de leurs choix (culture pour tous, creuset d'initiatives citoyennes, sports...).

Le cahier des charges requérait des constructions modulables, avec quatre locaux, un coin feu, un coin bar, des constructions standardisées, non laides et de qualité bien que provisoires. Quant à la beauté, on comprend qu'elle se mesurait, alors, depuis les habitudes sévissant durant les Trente glorieuses.

Le nombre de Mille clubs fut attribué par région. Puis, des commissions départementales choisissaient et accordaient des subventions aux communes les moins riches. La priorité était donnée aux communes jeunes et dynamiques. On comprend alors que Pont-de-l'Arche, gérée par l'équipe de Roland Levillain, fût parmi les dernières communes récipiendaires.

En 1972, 1130 Mille clubs étaient bâtis dépassant les ambitions d'origine et démontrant un besoin parmi les communes et, aussi sûrement, parmi les entreprises attributaires des marchés. Dans le Plan de construction national adopté en 1971, une deuxième série de Mille clubs fut lancée. En 1978, le total de construction des deux séries fut de 2500 préfabriqués.

Quant à Pont-de-l'Arche, il y fut construit un Mille club d'un modèle poétiquement appelé "CL 480", de "type Warens". Ce modèle était construit par l'entreprise "SEAL-A. Béchu architecte". Il était fonctionnel, sans appui intérieur limitant les mouvements. Avec sa trame de 1,2 m, il permettait une combinaison de panneaux de cloisonnement, sur deux carrés se recouvrant en partie. Il faisait 150 m<sup>2</sup> et coutait 178 000 € TTC à l'État. Après cette expérience, l'interventionnisme de l'État par la commande cessa. Depuis, le soutien de l'État à la cohésion sociale passa par la suggestion et l'orientation de politiques communales par des subventions pour des constructions à la carte.



Le Mille club, rebaptisé "Espace jeunesse", fut rénové en 2011 pour devenir le siège du "service jeunesse" de la commune (cliché Armand Launay, 2011).

## Vers la démolition du Mille club, une fin symbolique ?

Il existe des communes, comme en Bourgogne, qui veulent faire labelliser leur Mille club par le ministère de la Culture. D'autres communes souhaitent s'en débarrasser. C'est le cas des édiles de Pont-de-l'Arche.

Pour quelle raison ? C'est un article publié dans "Pont-de-l'Arche magazine n° 43" (septembre 2017) qui offre la réponse. Il s'agit de répondre aux besoins des habitants souhaitant devenir propriétaires. Or, les espaces constructibles sont devenus rares dans la commune. De plus, les élus voulaient améliorer l'entrée du quartier Pierre-Mendès-France et démolir le Mille club, grand consommateur d'énergie. C'est ainsi que, après l'inauguration le 23 juin 2017 de 4 logements bâtis par la société Amex dans la rue Émile-Lenoble, la ville autorise la construction de 6 logements T4 par cette même société. En contrepartie, certainement de la gratuité du terrain, la société Amex doit bâtir une maison de quartier. La sociabilité n'est pas abandonnée et les activités du service jeunesse se trouvent désormais au premier étage de la salle Ambroise-Croizat pour les 11 à 17 ans. C'est là que Roland Levillain y voyait, il fut un temps, le Mille club...

**Le bâtiment du Mille club a été abattu fin 2019.**

## Reconstruire la ville sur la ville

La démarche est vertueuse mais réclame une imagination sans borne. Pour limiter l'étalement urbain ou pour répondre aux besoins des habitants quand le foncier est devenu rare, des micro-projets peuvent être imaginés sur des terrains crevés ou des espaces à reconfigurer. C'est le cas sur l'opération du Chemin de Bocquet.

Vous avez peut-être observé que l'espace autour du Mille-Club, qui a rendu de grands services pendant des années, a été clôturé pendant l'été. Le conseil municipal a voté en juin la désaffection du domaine public de cet espace de 1 700m<sup>2</sup> afin d'y mener une opération aux multiples objectifs.

Il s'agit d'abord d'améliorer le cadre de vie et de requalifier l'entrée du quartier Pierre Mendès France. La ville souhaite aussi démolir le Mille-Club, devenu un bâtiment énergivore et non adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite (engagement de l'ADapt). Enfin, considérant la pression foncière sur la commune et par conséquent le coût des terrains à la construction, ce projet cible les primo-accédants.

C'est donc en partenariat avec la société AMEX que la ville a imaginé un programme sur l'emprise clôturée le long du Chemin du Bocquet. Après démolition du Mille-Club et de son parking, 6 maisons T4 verront le jour en accession à la propriété et un bâtiment dédié à des activités municipales et associatives sera reconstruit à l'angle du Chemin du Bocquet et de la rue du Bon Aïc.

**AMEX**  
RÉSIDENCES

[www.amex-residences.fr](http://www.amex-residences.fr)  
Tél. : +33 (0) 2 35 28 00 21  
Fax : +33 (0) 2 35 69 35 87  
Mail : [a.legrand@amex-foncier.fr](mailto:a.legrand@amex-foncier.fr)  
Bureau : Espace Technologique Le Chêne Saint-Toc, 2 Chemin de l'Antenne, Les Essarts, 78230 Grand-Couronne



Source : blog perso d'Armand Launay -